

ACDEC

Guide de renouvellement d'agrément

Octobre 2003



Association canadienne de l'enseignement coopératif

CONSEIL D'AGRÉMENT

PROCESSUS ET GUIDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT À L'ACDEC

Ce document doit être utilisé lorsque des programmes d'éducation coopératif sont agréés et qu'on sollicite un renouvellement d'agrément. Pour obtenir un premier agrément, vous devez préparer une documentation complète prouvant que les programmes d'enseignement coopératif de votre établissement respectent les normes nationales. Tout programme d'enseignement coopératif ayant passé avec succès le rigoureux processus d'agrément obtient le statut de programme agréé, valide pour six (6) ans. On présume qu'un établissement cherchant à renouveler son agrément maintient les mêmes normes et la même qualité, quoique la conception et la prestation de ses programmes peuvent avoir évolué au cours des six années imparties. **Si un programme agréé est invalide depuis plus d'un an, sans approbation de prolongation, l'établissement concerné doit soumettre une demande complète d'agrément et ne peut pas présenter la demande simplifiée de renouvellement.**

Veillez fournir une page d'accompagnement de dépôt pour chaque programme pour lequel vous sollicitez un renouvellement d'agrément. Si une faculté ou une division administre un seul programme d'enseignement coopératif regroupant plusieurs départements ou unités d'études (histoire, psychologie, etc.), présentez une seule page d'accompagnement et énumérez les options. Le Répertoire de l'ACDEC reflétera la même structure dans la « Liste des programmes agréés ». Dans le cas des programmes classés sous une vaste discipline, ou lorsque de multiples programmes sont administrés de la même manière, une seule demande de renouvellement peut être faite pour inclure un certain nombre d'options et de programmes. Toute différence majeure dans la façon dont les programmes sont administrés devrait être signalée.

À la section « Certification », indiquez le consentement et le soutien de votre établissement en demandant à un membre de la haute administration, p. ex., le président, le PDG ou le président du Conseil de signer la demande. La lettre d'avis de résultat de l'étude de la demande de renouvellement d'agrément sera adressée à cette personne.

Veillez inclure une copie des recommandations écrites faites à votre établissement lors de l'étude précédente en vue de l'obtention de l'agrément. Si vous ne disposez plus d'une copie, veuillez communiquer avec le Bureau national de l'ACDEC. En remplissant les sections B-F, indiquez tout progrès accompli en ce qui a trait aux recommandations écrites faites.

L'enseignement coopératif est un programme intégrant formellement les périodes d'études aux périodes de travail qu'un étudiant effectue dans les entreprises d'employeurs coopératifs. Normalement, les étudiants alternent les périodes d'expérience dans des domaines appropriés des affaires, de l'industrie, du gouvernement, des services sociaux et des professions, compte tenu des critères suivants :

- (i) chaque stage est conçu et/ou approuvé par l'établissement d'enseignement coopératif en tant que situation d'apprentissage convenable;
- (ii) l'étudiant coopératif effectue un travail productif au lieu de simplement observer;
- (iii) il reçoit normalement une rémunération pour le travail accompli;
- (iv) les progrès qu'il réalise sur le lieu de travail sont surveillés par l'établissement d'enseignement coopératif;
- (v) sa performance sur le lieu de travail est surveillée et évaluée par l'employeur coopératif;
- (vi) le temps qu'il consacre aux stages doit constituer au moins trente pour cent du temps passé en classe.

PARTIE A PAGE D'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPÔT

Personne-ressource : _____ **Téléphone :** _____
 (Membre de l'ACDEC)

Nom de l'établissement : _____ **Télec. :** _____

Adresse : _____ **Type d'établissement :**
 Collège [] Institution []
 Université [] Collège universitaire []
 Autre : _____

VEUILLEZ FAIRE UN DOUBLE DE LA SECTION CI-DESSOUS POUR DE MULTIPLES PROGRAMMES

Identification du programme

Faculté/Division/Collège/Département/Centre : _____

Programme : _____

Énumérez les options (majeure, mineure, discipline, concentration) : _____

Crédit accordé (B.ès sciences, diplôme, etc.) _____

Premier étudiant coopératif diplômé en _____
(mois/année)

Nature des programmes :

	Obligatoire	Sélectif	Facultatif
		Choix de l'établissement	Choix de l'étudiant
Coop (alternance)			
Coop (internat)			

Certificats d'agrément :

Incluez l'information comme ci-dessus [] **OU** Information supplémentaire comme précisé :

Effectif total à temps plein :

Tout l'établissement : _____ Tous les programmes coopératifs : _____

Ce programme (programme coopératif inclus) : _____ Ce programme coopératif : _____

Demande de renouvellement d'agrément : Oui []

ATTESTATION :

«À ma connaissance, l'information fournie ici est vraie. »

NOM _____

SIGNATURE _____

TITRE (p. ex., président, PDG ou président du Conseil) _____

DATE (J/M/A) _____

Veillez revoir votre demande d'agrément antérieure compte tenu des questions suivantes et indiquez si les normes et les processus relatifs à votre programme d'enseignement coopératif sont les mêmes que ce qui a été indiqué auparavant ou si des changements y ont été effectués. Indiquez les changements comme il est demandé aux sections qui suivent.

PARTIE B : L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF DANS LE CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT

Cette section vise à décrire le milieu au sein duquel votre programme d'enseignement coopératif évolue. Elle permet à l'équipe d'étude de comprendre les antécédents, l'envergure, la structure et les systèmes mis en place pour l'enseignement coopératif dans votre établissement.

Depuis que votre programme a passé sa dernière étude d'agrément, est-ce qu'aucun des éléments énumérés ci-dessous a changé ? Veillez examiner les réponses que vous avez données dans la dernière demande d'agrément et expliquez tous les changements effectués. Cette section était auparavant intitulée « Introduction ».

1. L'envergure. Est-ce qu'un nouveau programme d'enseignement coopératif a été lancé dans votre établissement au cours des six dernières années ?

Pas de nouveaux programmes **OU** Nouveaux programmes lancés (citez le domaine et la date de commencement) :

2. Est-ce que les objectifs de fond du programme d'enseignement coopératif de votre établissement ont changé au cours des six dernières années ?

Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, indiquez les objectifs actuels de l'enseignement coopératif.

3. Est-ce que le modèle organisationnel de l'enseignement coopératif ou le mode d'établissement des rapports a changé au cours des six dernières années ?

Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

Veillez annexer un organigramme d'enseignement coopératif précisant tous les programmes d'enseignement coopératif et les modes d'établissement de rapports employés au sein de votre établissement.

4. Quels sont les systèmes de gestion de l'information actuellement mis en place pour l'enseignement coopératif ?

5. Y a-t-il eu un changement dans les processus d'examen de l'évaluation, des études et de l'administration mis en place pour le programme d'enseignement coopératif et comment les résultats sont diffusés au sein de l'établissement (p. ex., rapport annuel au doyen ou au président, les étudiants et les employeurs sont priés d'évaluer chaque session d'enseignement coopératif, etc.).

Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

6. Fournissez des échantillons de votre matériel actuel de marketing et de promotion.

7. Est-ce que le système-conseil, p. ex., les comités consultatifs mis en place pour l'enseignement coopératif, a changé au cours des six dernières années ?

Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

8. Fournissez quelques données statistiques récentes sur l'enseignement coopératif prouvant le succès de votre programme, par exemple : (joignez-y des feuilles distinctes selon les besoins)

- le taux d'étudiants par coordonnateur;
- le pourcentage d'étudiants coopératifs disponibles employés par session de travail (pour chacun des trois derniers semestres) en vous fondant sur le nombre d'étudiants à la recherche d'emploi à chacun de ces semestres;
- une synthèse de trois années d'emploi coopératif (nombre d'étudiants placés et non placés) selon la discipline et la période d'emploi;
- données statistiques sur l'embauche des étudiants diplômés (veuillez indiquer comment votre établissement contrôle les données statistiques sur l'emploi des diplômés).

PARTIE C: CRITÈRES D'ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équipe d'étude du formulaire d'agrément cherche des preuves de l'engagement de l'établissement, appuyées par le consentement de la plus haute instance d'études de l'établissement et de la reconnaissance formelle de l'enseignement coopératif dans l'annuaire de l'établissement (ou le document équivalent). La composante enseignement coopératif du programme doit être formellement inscrite dans le relevé officiel des notes. L'annuaire et le matériel imprimé devraient indiquer les critères de l'ACDEC en matière d'enseignement coopératif. On peut montrer d'autres types d'engagement sous forme de soutien aux ressources financières et humaines, de modifications apportées au curriculum et/ou d'horaires prenant en considération la structure de l'enseignement coopératif.

Après l'instauration de l'enseignement coopératif à l'établissement, les conditions peuvent changer. Par exemple, de meilleures pratiques peuvent être introduites, des coupures budgétaires peuvent réduire les ressources ou le fonctionnement de l'enseignement coopératif, la haute administration peut imposer une restructuration organisationnelle. Depuis que votre programme a passé l'étude d'agrément, décrivez et annexez les changements opérés (le cas échéant).

1. Le grade, le diplôme ou le certificat continue à témoigner de la réussite de l'expérience coopérative et distingue les diplômés des programmes d'enseignement coopératif et des autres programmes (la mention des stages sur le relevé de notes officiel est l'exigence minimale).

Documentation initiale. Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements et annexez un échantillon de document.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

2. L'établissement continue à prouver son engagement à l'égard de l'enseignement coopératif par ce qui suit : engagement financier et niveaux de dotation en personnel, allocation d'autres ressources, modifications du curriculum et/ou établissement de l'horaire des cours de manière à ce qu'il réponde aux exigences du programme d'enseignement coopératif.

Documentation initiale. Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

3. Un annuaire ou une publication officielle équivalente continue à reconnaître formellement la méthode d'enseignement coopératif. L'annuaire ou les principaux documents officiels tiennent compte des critères fixés pour l'enseignement coopératif par l'ACDEC.

Documentation initiale. Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements et annexez le document ou fournissez l'URL de l'annuaire.

Veuillez inclure une copie des entrées de l'annuaire en usage ou l'URL du site Web reflétant l'entrée relative à l'enseignement coopératif.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

4. A) La structure organisationnelle de l'enseignement coopératif n'a pas **OU** a changé les six dernières années. Dans l'affirmative, décrivez :

B) Est-ce que l'effectif du personnel de l'enseignement coopératif a grandement changé depuis la dernière étude ?

Document initial. Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, indiquez le nombre total d'employés concernés et leur classification, p. ex., professeurs, coordonnateurs, membres du personnel de soutien, etc.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

PARTIE D: PRESTATION DE PROGRAMME DE QUALITÉ

On entend par prestation de programme de qualité les normes fixées pour l'admission au programme, la progression de celui-ci et son achèvement; l'équité lors du concours pour les emplois, la qualité des stages, la préparation des étudiants et le soutien à l'apprentissage pendant la session de travail. Les expériences coopératives comprennent le travail rémunéré et productif relié aux intérêts scolaires ou professionnels des étudiants.

Depuis la dernière étude de votre programme, est-ce que l'un des points suivants a changé ? Veuillez revoir vos réponses en vous fondant sur la dernière documentation que vous avez fournie pour l'agrément et expliquez tout changement effectué.

1. Il existe des exigences en vertu desquelles un étudiant peut être admis à un programme d'enseignement coopératif, le continuer ou y être diplômé. Exigences. Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Si les exigences ont changé, veuillez les expliquer, annexer la documentation pertinente et indiquer son numéro.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

2. Le programme d'orientation et de préparation relatif à l'enseignement coopératif couvre des sujets normatifs (orientation vers le programme d'enseignement coopératif et de ses objectifs, préparation de curriculum vitae, formation en entrevue, établissement d'objectifs d'apprentissage, préparation des étudiants pour leur intégration au marché du travail et normes de comportement des étudiants) **OU** le contenu a changé, p. ex., élargissement du contenu, moins d'heures de contact, programme offert désormais en ligne, etc. Si le programme a changé, annexez et indiquez le numéro d'un document présentant le programme d'orientation et de préparation en notant les changements.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

3. A) La plupart des placements coopératifs sont obtenus après un concours. La description des tâches est affichée et des entrevues ont lieu entre employeurs et étudiants. Pas de changement **OU** quelques changements et mises à jour. Dans l'affirmative, veuillez expliquer le processus de placement coopératif :

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

- B) Chaque stage, y compris ceux commencés par les étudiants, est approuvé en tant que situation d'apprentissage convenable. Pas de changement **OU** quelques changements et mises à jour. Dans l'affirmative, veuillez expliquer le processus d'approbation des stages coopératifs :

- C) Les stages coopératifs sont du travail rémunéré, productif relié aux objectifs de l'étudiant sur le plan des études et sur le plan professionnel. Pas de changement **OU** quelques changements et mises à jour. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

CRITÈRES RECOMMANDÉS POUR LA PRESTATION D'UN PROGRAMME DE QUALITÉ (Rehaussement de la qualité du programme)

4. Les stages sont appropriés au niveau d'études des étudiants.
 Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

5. Les étudiants établissent leurs objectifs d'apprentissage pour leurs propres stages.

Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements. Annexe et indiquez le numéro d'un document qui prépare les étudiants à élaborer des objectifs d'apprentissage.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

PARTIE E: SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

La fonction de l'employeur en tant que coéducateur est indispensable à l'atteinte des objectifs éducationnels de l'enseignement coopératif. Il est important qu'il comprenne ce que le programme attend de sa contribution à l'apprentissage et à l'épanouissement de l'étudiant.

La surveillance du stage au moyen de visites sur le lieu de travail est la meilleure façon de s'assurer que ce dernier offre à l'étudiant des possibilités d'apprentissage appropriées. Elle permet aussi de guider l'étudiant pour qu'il puisse apprendre le plus possible pendant le stage. Des contacts par téléphone avec l'étudiant et l'employeur pendant le stage seraient une exigence minimale lorsque des visites sur les lieux sont impossibles.

Après le stage, les étudiants font part de ce qu'ils ont appris par des débriefages avec l'employeur (évaluation faite par l'employeur) et le coordonnateur de l'enseignement coopératif, de même que par un travail évalué de retour au campus. Pour l'ensemble de l'expérience d'enseignement coopératif, au moins un travail après le stage sera un rapport formel écrit.

Indiquez tout changement dans les critères suivants au cours des six dernières années.

1. On fait savoir à l'employeur ce que l'on attend de lui et la performance de l'étudiant au travail est supervisée et évaluée par l'employeur.

Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

2. Les employeurs sont tenus d'examiner les évaluations de performance avec les étudiants.
Oui **OU** Non Dans la négative, expliquez comment les étudiants obtiennent de la rétroaction sur leur performance pendant le stage.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

3. Les progrès des étudiants et leur performance sont surveillés par l'établissement, dans la plupart des cas sous forme de visites sur les lieux. Pour ce qui est des programmes d'internat coopératif, les progrès et la performance des étudiants sont suivis les quatre premiers mois et encore plus tard pendant la durée du stage. Oui **OU** Non Dans la négative, veuillez expliquer comment on surveille la performance des étudiants pendant leur stage :

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

4. Les évaluations du stage faites par l'employeur et l'étudiant font l'objet d'une discussion avec les étudiants à la fin de chaque stage. Les évaluations restent une partie intégrante du dossier d'enseignement coopératif de l'étudiant.
 Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, veuillez expliquer comment les étudiants reçoivent et donnent de la rétroaction sur leur stage :

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

5. Un projet ou un travail sur chaque stage, nécessaire pour l'obtention du diplôme, est évalué par l'établissement. Un travail au moins sera un rapport formel écrit.
 Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, veuillez expliquer comment les étudiants ont la possibilité de réfléchir sur leur apprentissage.

Si les exigences en ce qui concerne le travail ont changé, veuillez fournir de la documentation indiquant les lignes directrices, les exigences et les objectifs.

Décrivez le rapport et les travaux de fin de stage exigés et la nature de la surveillance effectuée en ce qui concerne les stages successifs et les internats coopératifs, le cas échéant.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

CRITÈRES DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION RECOMMANDÉS (Rehaussement du programme)

6. Le corps enseignant participe à la notation des rapports de stage.
Oui **OU** Non Dans la négative, indiquez si le corps enseignant avait l'habitude de participer à ce processus d'évaluation.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

7. Le personnel enseignant participe aux visites sur les lieux de travail.
Oui **OU** Non Dans la négative indiquez si le corps enseignant avait l'habitude de participer à ce processus d'évaluation.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

PARTIE F : CRITÈRES STRUCTURELS

L'intégration formelle des sessions de travail et d'études offrant aux étudiants la possibilité de se développer et de s'épanouir constitue un élément crucial de l'enseignement coopératif. S'agissant des programmes pourvus de plus d'un

stage, l'alternance des sessions d'études et de travail représente pour les étudiants une possibilité de créer des défis amenant à un épanouissement croissant associé aux progrès en matière d'études. Pour ce qui est des programmes comportant une période de stage continue, les étudiants s'épanouissent sur le plan personnel et professionnel en participant à un travail d'une durée importante par rapport à la durée globale du programme, et ayant une pertinence pour leurs études. L'ensemble de l'expérience de travail doit correspondre à au moins 30 % du temps consacré aux études. Ce principe s'applique aux programmes d'enseignement coopératif quelle que soit leur durée, p. ex., certificat, diplôme, grade, programmes des deuxième et troisième cycles et programmes d'internat coopératif. Le programme d'enseignement coopératif doit commencer par une session d'études et se terminer par une session d'études.

Les étudiants doivent être exposés à des milieux de travail réalistes leur permettant de connaître la vraie nature du travail qu'ils devront accomplir dans le domaine de leur choix, et de se préparer à une carrière permanente. En général, il faut travailler pendant toutes les saisons de l'année civile. La disponibilité des étudiants pour faire du travail coopératif ne se limite pas à une saison, par exemple, l'été uniquement.

1. L'expérience de travail coopératif totale équivaut à au moins trente pour cent (30 %) du temps consacré aux périodes d'études. Par exemple, huit semestres d'études exigent un minimum de trois périodes de stage.

Pas de changement **OU** quelques mises à jour et changements. Dans l'affirmative, décrivez les changements.

Nombre de périodes d'études: ___ Nombre de périodes de travail ___
Pourcentage de la durée des stages par rapport à celle des études ___ %

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

2. La durée de chaque stage coopératif est :

A) Approximativement égale à la durée de chaque session d'études. Oui **OU** Non Dans la négative, veuillez expliquer :

B) Quant aux internats coopératifs, une période continue de travail commence à la fin d'une période appropriée d'études (normalement 50 % ou plus du programme d'études). Oui **OU** Non Dans la négative, veuillez expliquer pour quel moment du programme d'études l'internat est prévu :

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

3. Les périodes d'études et les stages sont tous deux à temps plein et suivent une séquence formalisée commençant et se terminant par une période d'études. Oui **OU** Non . Dans la négative, veuillez expliquer.

Veillez présenter une séquence travail-études illustrant les périodes de travail et d'études requises.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

-
-
-
4. Dans le cas des programmes de deux périodes d'études ou plus, la disponibilité des étudiants pour effectuer des stages n'est pas limitée à une saison.

Plus d'une saison : Oui **OU** Non Dans la négative, veuillez prouver que le travail dans ce domaine professionnel précis est de nature purement saisonnière.

OBSERVATIONS DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE :

Votre demande de renouvellement d'agrément une fois remplie (4 copies), veuillez envoyer une copie de la ou des pages d'accompagnement de dépôt au Bureau de l'ACDEC, qui demandera au président du Conseil d'agrément de nommer une équipe d'étude. À ce moment-là, nous vous prions de nous envoyer les frais de demande de renouvellement d'agrément non remboursables de **100 \$** au Bureau national de l'ACDEC. Après confirmation émanant des trois membres de l'équipe d'étude, veuillez envoyer une copie de la demande dûment remplie dans une reliure à trois anneaux à chacun d'eux. Vous devez garder la quatrième copie à titre de référence.

Le Bureau national de l'ACDEC (cafce@cafce.ca) répondra aux questions concernant le processus; le président du Conseil d'agrément à celles portant sur les critères et les exigences. Les dates limites de soumission des demandes sont, chaque année, le **1^{er} février** et le **1^{er} août**.

Pour qu'une demande soit recommandée en vue de renouvellement d'agrément, le Comité d'étude doit être certain que tous les critères exigés sont respectés; les critères recommandés sont considérés comme des enrichissements.